Café-citoyen du samedi 2 février 2019

Vous aviez des questions, nous y avons répondu.

CADRE DE VIE

Bravo pour les pistes cyclables mais pourquoi ne pas les avoir prolongées jusqu’au quartier du Bois des Roches, et peut-on les sécuriser davantage ?

→ La municipalité se mobilise depuis longtemps pour relier tous les hameaux entre eux. C’est désormais fait ! Elle a, en effet, obtenu cette année du Conseil départemental la piste cyclable sur le tronçon Villeneuve / le Village et la création d’une voie verte entre le hameau de Buloyer et la RD91 par l’agglomération SQY. La Ville a également créé le jalonnement de la liaison cyclable dans tous les hameaux. Il manque la liaison douce jusqu’au Bois des Roches car cette dernière n’était pas prévue par le plan d’aménagement départemental. Afin de sécuriser la circulation des deux-roues sur la piste cyclable nouvellement construite, nous avions proposé des aménagements de type barrières en bois

ou plantations de haies (telles ceux implantés sur la piste cyclable entre Gomberville et Villeneuve). Ils nous ont été refusés par le conseil départemental.
Par ailleurs, sur la voie verte non bétonnée créée au niveau de Buloyer, le maire, qui l'emprunte régulièrement à vélo, a remarqué un problème d'eau stagnante sur certaines portions. Il a alerté l'agglomération : des discussions sont en cours avec SQY.

Quelle est la position de la commune par rapport au CV7 ?

→ Autrefois emprunté par les automobilistes Magnycois pour rejoindre Montigny-le-Bretonneux, le CV7 avait été fermé en 2000 par la municipalité ignymontaine. La Ville de Magny-les-Hameaux demande toujours sa réouverture. Des demandes qui ont reçu, à chaque fois, une fin de non-recevoir de la part des maires ignymontains, Michel Laugier, et aujourd'hui encore par son successeur Jean-Luc Ourgaud.
Après les récents échanges entre les maires de Voisins-le-Bretonneux et de Magny-les-Hameaux sur un projet d'une voie de contournement souhaité par Voisins-le-Bretonneux, et l'urgence à trouver des solutions pour améliorer la mobilité, le Maire lance un débat sur le transport avec les autres communes et l'agglomération SQY.

Comment réduire la vitesse ?

→ Limiter la vitesse à 30 km/h au lieu de 50 ne résoudra pas le problème. La municipalité mise davantage sur la création d'aménagements incitant les automobilistes à réduire leur vitesse comme des ralentisseurs. Mais personne n'en veut devant chez lui ! Le fond du problème est une question d'incivilité : si personne ne respecte le code de la route, cela ne sert à rien d'investir dans des aménagements onéreux.
Par ailleurs, sur la route départementale 195, le maire a demandé au Conseil départemental de réduire la vitesse à 70 km/h sur toute la portion, agrémentée d'une ligne continue interdisant le dépassement. Le Conseil départemental a refusé le traçage d'une ligne continue sur le linéaire complet.

Pourquoi des panneaux « sens interdit » sauf vélo, ont été installés sur les voies à sens unique ? Elles peuvent perturber l'automobiliste…

→ Le code de la route stipule que les voies à sens unique pour les automobilistes sont à double sens cyclable, donc accessibles au vélo. Une règle que tout le monde ne connait peut-être pas. C'est pourquoi la Ville l'a matérialisée par des panneaux afin de la rappeler et de sécuriser la circulation des deux-roues.

Peut-on espérer obtenir plus de bus, notamment le week-end ?

→ Depuis plusieurs années, la municipalité se bat pour faire évoluer le réseau de bus sur le territoire communal. En septembre, certaines de ses demandes ont été prises en compte, au moment du réaménagement du réseau de bus sur l'agglomération avec notamment le renforcement des fréquences de la ligne 464 (ligne qui relie la gare de SQY Montigny-le-Bretonneux à celle de Saint-Rémy-lès-Chevreuse) qui a permis d'augmenter l'offre de bus en semaine et d'améliorer la desserte entre l'Hôtel de Ville et le Buisson (+ 50 % des fréquences).
Nous restons toutefois demandeurs d'améliorations plus significatives pour les dessertes des samedis et dimanches, vers les gares de Saint Rémy-lès-Chevreuse et de Saint-Quentin-en-Yvelines.

- ✓ *Pour répondre aux besoins de mobilité largement exprimés par les habitants lors des cafés citoyens, la Ville a mis en ligne sur son site internet une plateforme de mise en relation de covoiturage (rubrique Mes démarches).*

cf. visible sur le site internet :
Plateforme de mise en relation de co-voiturage : quelques clics et le tour est joué !
*La Ville vous propose de **faciliter la mise en relation des habitants** lors de leur trajet intramuros et à destination des gares de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, SQY et Versailles grâce à une plateforme de mise en relation de co-voiturage. Cette initiative doit, ainsi, permettre aux Magnycois n'ayant pas la possibilité de se déplacer d'assister, notamment, à des évènements municipaux ou associatifs sur le territoire communal.*
*Il s'agit d'un service gratuit, réservé aux particuliers. La Ville ne peut pas être tenue responsable des éventuelles mauvaises surprises : conducteur fatigué, véhicule obsolète, surnombre dans la voiture. Au cas où il serait nécessaire de le rappeler, **le passager doit s'adapter au conducteur**. Il est dans sa voiture, il se doit donc de **respecter les consignes** qui lui seront données.*

Avez-vous prévu des constructions de logements, notamment de petite taille ?

→ Après la livraison du programme de 33 logements en locatif social au rond-point de Cressely, d'autres programmes sont en cours, tel Les jardins de Debussy (à l'angle des rues Péri, Mars et Hugo) dont le projet a été co-construit avec les riverains. Même si la municipalité ne dispose d'aucune réserve foncière, elle impose aux promoteurs de respecter la mixité et de suivre certaines priorités : création de logements de petite taille pour répondre à la forte demande et des aménagements favorisant l'intergénérationnel (logements avec ascenseurs intégrés) et la mixité sociale.
Si vous êtes intéressés par des opérations de logement en cours, rapprochez-vous du service Logement de la Ville qui pourra vous communiquer les noms et contacts des commercialisateurs.

La commune peut-elle s'opposer à la densification et au « tout-béton » ?

→ Depuis la Loi ALUR de 2014, il n'est plus possible pour une collectivité de fixer de superficie minimale pour qu'un terrain soit constructible, ceci afin de favoriser la densification des zones déjà urbanisées et ne pas avoir à ouvrir de nouvelles terres à l'urbanisation. Elle ne peut plus, non plus, fixer de Coefficient d'Occupation des Sols (COS) permettant de limiter la surface habitable qu'il est possible de construire sur un terrain donné. Toutefois, d'autres règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal existent visant à encadrer cette densification permise par la Loi (emprise au sol, distance aux limites séparatives et de fonds de parcelles etc.). C'est d'ailleurs tout l'enjeu de la révision du PLUI allégée, actuellement en cours avec l'agglomération SQY. Lors de la modification du PLUI en 2014, nous étions la seule commune de l'agglomération qui a retiré 5,5 hectares constructibles pour les rendre inconstructibles. C'est ce qui a permis la création de la ferme périurbaine et l'installation de deux maraîchers.

Les prairies ne sont-elles pas dangereuses pour la santé (en termes de tiques par exemple) et de sécurité (manque de visibilité sur les routes) ?

→ Dans le cadre de son plan de gestion différenciée de ses espaces verts, la Ville a initié de nouvelles pratiques, plus respectueuse de l'environnement (zéro produits phytosanitaires, création de prairies fleuries, fauchage tardif, etc.). Des techniques qui permettent de favoriser la biodiversité qui est essentielle car, en certains endroits, il n'y avait plus d'oiseaux, donc plus d'insectes. Les tiques existent depuis toujours : elles font parties de la biodiversité.

Le danger serait de ne pas connaître la manière de retirer une tique. Concernant le fauchage le long des routes, il est du ressort des gestionnaires respectifs qui font parfois défaut. La commune consciente de la dangerosité aux intersections des hameaux avec la RD 195 a pris l'initiative, depuis 2018, de faucher toutes les intersections des hameaux avec la RD 195.

Où en est-on du marché de plein vent ?

→ Les premières recherches d'un spécialiste de la gestion des marchés (car c'est un métier, une spécialisation avec ses codes, ses règles et ses obligations) ont été infructueuses. Sur les quatre sociétés spécialisées qui avaient retiré le dossier de consultation, dont les gestionnaires des marchés de Saint Rémy-lès-Chevreuse, Trappes et Montigny-le-Bretonneux, aucune n'a répondu. La commission composée de conseillers municipaux, toutes tendances confondues, a donc décidé de se lancer elle-même dans la recherche. Après des mois de tractations, d'appels et de rencontres, un gestionnaire semblerait intéressé ! Il est indispensable à la création de ce marché, car, compte-tenu des obligations techniques et légales, seul un professionnel aguerri peut le gérer pour notre compte (placements des commerçants, perception des loyers, vérifications des autorisations, nettoyage, enlèvements des déchets, etc.). Les conditions de notre partenariat sont en cours de discussion. Ce marché pourrait s'installer devant la maison de l'environnement.

A-t-on avancé sur le dossier des nuisances sonores de l'aéroport de Toussus-le-Noble ?

→ La commune continue de se mobiliser activement. Une réflexion est en cours pour réduire les droits de vols en fonction du niveau de bruit de chaque avion. Un accord pourrait être trouvé pour une mise en application en expérimentation durant l'été.

Où en est-on sur la question du Grand Paris ?

→ Le réaménagement du carrefour de Saclay est une bonne chose mais concernant la ligne 18, la commune, opposée à son passage en aérien, n'obtient pas satisfaction de la Société du Grand Paris alors même que la société a obtenu toute les autorisations administratives de l'Etat permettant ce passage en aérien (déclaration d'utilité publique du projet et autorisation environnementale). La municipalité incite à réfléchir sur d'autres pistes comme le développement des lignes existantes, le déploiement du TCSP sur le plateau et la possibilité d'une liaison par câble depuis Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Guyancourt. La seule donnée dont nous disposons est celle du calendrier pour le Grand Paris, fixé à 2030.

Des poubelles traînent sur le trottoir. Que peut-on faire ?

→ Il y a une règle, applicable pour tous : les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées le lendemain, le jour de la collecte. Mais les incivilités existent et certains habitants gênent la circulation sur les trottoirs, notamment des poussettes, en ne rentrant pas leurs poubelles. Nous faisons des rappels très régulièrement, via les réseaux sociaux et le bulletin municipal.

Quelle est la position de la Ville sur les compteurs Linky ?

→ La municipalité a interpellé le Président de l'agglomération SQY à plusieurs reprises sur cette question. Elle a délibéré, le 27 mars 2017, pour marquer l'opposition de la majorité à l'installation de ces compteurs communicants. Cette délibération a été attaquée par le préfet et par Enedis. Le mardi 18 septembre 2018, à la demande de la municipalité, une réunion publique d'information, en présence

d'Enedis, a été proposée aux habitants afin qu'ils fassent part de leurs interrogations et de leurs positions sur cette question qui touche à la fois aux libertés individuelles et à la santé. Depuis, le maire a refusé l'installation des compteurs Linky sur les équipements municipaux (dont la ville est propriétaire), déplorant de « *ne pas avoir reçu d'explications rassurantes quant au processus d'installation et au fonctionnement de ces compteurs* ». Les élus de Magny-les-Hameaux ont toujours considéré que la pose des Linky n'était justifiée « *ni économiquement, ni écologiquement* ». Dans une lettre envoyée à la direction territoriale d'Enedis dans les Yvelines, le maire s'inquiète d'une « *éventuelle remise en cause de la continuité du service public et de la sécurité des usagers* », particulièrement dans les écoles ou à la mairie, en cas d'incendie.
Par ailleurs la commune invite les Magnycois à se rapprocher du service urbanisme de la commune en cas de difficulté quelconque rencontrée dans leurs relations avec ENEDIS et/ou son sous-traitant.

Où en est-on de l'enfouissement des lignes Haute tension au Buisson ?

→ La Ville se bat depuis des années sur ce dossier qui est de la compétence de l'intercommunalité, et alors que nous pensions aboutir à du concret, l'agglomération a priorisé ses choix qui se sont portés sur l'enfouissement de lignes se situant à Élancourt.

Depuis l'élargissement de l'agglomération SQY a douze communes, les nouvelles communes sont–elles favorisées ?

→ On entend, en effet, beaucoup parler des aménagements sur les communes de l'Ouest de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous avions bénéficié également d'équipements structurants dans le passé grâce à l'intercommunalité.

Les trottoirs sont-ils en gestion différenciée ?

→ Oui, depuis que la Ville a cessé l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics, les trottoirs sont également en gestion différenciée. Les services techniques ont investi l'an dernier dans une balayeuse équipée d'un bras de désherbage qui permet de réduire la pousse d'herbes folles sur les trottoirs ou dans les caniveaux. Mais elle ne peut pas passer partout. Aussi, un petit coup de binette, chacun devant chez soi, permet aussi de répondre à la question, sans polluer !

FAMILLE

Va-t-on changer de prestataire lors du renouvellement du marché de la restauration scolaire ou seulement les règles du marché ?

→ Nous sommes en train de faire le Cahier des charges. Nous gardons le principe d'un repas 50 % bio, et le pain bio. Nous essayons en parallèle, dans un souci de respect de l'environnement, de supprimer les barquettes plastiques. Les repas spéciaux (sans viande, sans porc) seront maintenus.

Pourquoi ne pas revenir à une cuisine centrale ?

→ D'ici le renouvellement de marché, c'est compliqué de modifier le mode de fonctionnement actuel, avec plus de 1 000 repas par jour. Nous rappelons que la municipalité est compétente en matière de restauration scolaire dans les écoles primaires de la Ville mais que la restauration du collège dépend du Conseil départemental.

Les aliments non consommés dans les cantines peuvent-ils être donnés ?

→ C'est compliqué car tous les plats sont mis en chauffe : il est donc impossible de les donner ensuite par mesure d'hygiène et de sécurité. Les yaourts et les fruits sont toutefois gardés pour les goûters. Une réflexion pourrait être lancée pour savoir si le pain ou d'autres aliments non réchauffés pourraient être récupérés par une association caritative.

Qui décide de l'acceptation des enfants en toutes petites sections à l'école ?

→ Il y a bien une volonté nationale ainsi que de l'inspecteur de l'éducation nationale de favoriser ces inscriptions des toutes petites sections des enfants qui n'ont pas trois ans révolus, mais ce sont les directrices d'écoles qui décident au final. À Magny-les-Hameaux, deux écoles essayent d'en intégrer chaque année, parfois en cours d'année. Il s'agit des écoles Petit Prince et Francis Jammes.

Existe–t'il du soutien scolaire pour les lycéens ?

→ Pas par la Ville car le lycée est une compétence régionale. Pour ses écoles primaires, dont la Ville a la charge, différents types de dispositifs sont proposés comme les Coup de pouce à la lecture pour les CP, l'accompagnement scolaire avec le CLAS (ouvert aux primaires et aux collégiens en 6e) dans les écoles André Gide et Louise Weiss. Des études surveillées sont également proposées dans toutes les écoles de la Ville.

Le service Seniors semble « débordé ». Y a-t-il assez de personnel ?

→ Un bilan est en cours sur l'activité du service séniors, qui se charge également du CCAS. Trois personnes travaillent dans ce service. Il y a actuellement une réflexion pour, peut-être, adapter les horaires. Le public qui se présente à ce service est très demandeur d'échanges et de discussions qui sont nécessaires mais chronophages pour l'équipe, ce qui réduit leur temps pour instruire les dossiers administratifs. Il faut savoir également que le service intervient et propose des activités aux personnes qui se sont fait connaître : l'inscription est volontaire, gratuite mais obligatoire pour bénéficier des différents services et prestations.

Serait-ce possible de créer un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE), notamment pour les mamans isolées, en difficulté dans l'éducation de leurs enfants ?

→ Cette structure a déjà existé sur la commune. Elle a fonctionné un temps puis est devenue un lieu uniquement fréquenté par les assistantes maternelles. C'est un projet à étudier pour l'avenir mais cela représente un coût, non négligeable, en termes de locaux et de personnel. Les mamans isolées peuvent se faire connaître auprès du CCAS pour bénéficier d'aides et de prestations.

Et la création d'une RAM (Relais Assistantes Maternelles) ?

→ Aujourd'hui, le département, qui assure le suivi des assistantes maternelles, ne semble pas remplir totalement son rôle. Une réflexion pourrait donc être engagée.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Où en est-on de l'avenir de la Maison de l'environnement ?

→ Par convention avec l'agglomération SQY, la Ville bénéficie de cet équipement jusqu'en 2020. La ville n'est pas propriétaire du bâtiment. Elle est en attente d'une étude précise sur les coûts de fonctionnement de ce bâtiment. Tout projet sera discuté avec les habitants.

La maison de l'environnement est un équipement mal géré, qui ne sert à rien, avec des spectacles qui ne tournent pas. Que va-t-on en faire ?

→ L'équipement a été abandonné par l'agglomération SQY mais le bâtiment n'est pas inactif : les spectacles programmés et les séances de cinéma font salle comble. Sa programmation culturelle est liée à celle de l'Estaminet, dans le cadre de notre politique communale.

Pourrait-on s'associer avec d'autres salles de l'agglo et faire en sorte que les mêmes spectacles tournent sur les différentes salles de SQY ?

→ Ce n'est pas forcément pertinent que toutes les salles programment les mêmes spectacles. Sachez par ailleurs, que si vous souhaitez vous associer à la programmation culturelle, il y a des commissions existantes auxquelles vous pouvez participer.

Avec la baisse des subventions intercommunales, quel est l'avenir de la culture ?

→ L'agglomération SQY fait des choix peu acceptables alors que nous avons une saison culturelle qui tourne bien. Nous voulons continuer à proposer une culture de proximité, accessible à tous et qui crée du lien. Il nous faudra faire des choix et ainsi, peut-être réduire la saison culturelle ?

Que devient le domaine du Mérantais ?

→ Un Institut de formation en ergothérapie (IFE) a ouvert ses portes par l'école d'Assas, en partenariat avec l'UVSQ, l'agglomération SQY et l'AIES (Association insertions éducation et soins). Trente étudiants ont déjà intégré l'école en première année (la formation se fait sur 3 ans), ce seront donc 90 jeunes qui viendront au domaine du Mérantais. Ces derniers ont des besoins en logement : si des Magnycois sont prêts à louer une chambre, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître auprès de l'IFE.

- ✓ *Dans la semaine qui a suivi le café citoyen, la municipalité a contacté l'IFE. Une information a été faite sur les réseaux sociaux de la Ville (facebook) et en première page du site internet) afin d'informer les habitants.*

  cf. Post Facebook du mercredi 6 février 2019
  Location de chambres d'étudiants
  L'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE), situé au Domaine du Mérantais, à Magny-les-Hameaux recherche des logements pour la rentrée scolaire 2019/2020 de ses étudiants. Si vous avez une chambre ou un studio à louer, n'hésitez pas à envoyer un mail à a.ardant@ecoledassas.fr avec le descriptif et le tarif du logement. L'école se chargera de faire le lien avec les étudiants.
  PS : Ne pas oublier de mettre comme objet du mail : Location de chambre
  https://www.ecoledassas.com/contacts/

Peut-on communiquer un planning de permanences des praticiens du centre médical au Buisson ?

→ La liste de tous les praticiens de la ville figure sur le site internet de la commune. Mais déontologiquement parlant, nous n'avons pas l'autorisation de faire de la publicité pour l'un ou l'autre praticien de la ville. Les habitants qui ont besoin d'un renseignement peuvent contacter le centre social Albert Schweitzer.
Cependant, au moment de l'ouverture de ce nouveau centre médical, la Ville a communiqué en posant une affiche avec le noms des praticiens qui ont une permanence sur la porte d'entrée du centre médical ; et une information a été donné via le bulletin municipal (le Magny mag'), ses réseaux sociaux et le site internet.

Qui peut faire appel au service du portage de repas proposé par le CCAS ?

→ Tous les Magnycois se retrouvant dans l'incapacité permanente ou temporaire (accident, maladie, etc.) de se déplacer.

- ✓ *Dans la semaine qui a suivi le café citoyen, une affiche et un tract précisant l'existence de ce service ont été réalisés puis déposée dans les salles d'attente des cabinets médicaux, après avis des médecins, pour informer les Magnycois de cette prestation.*

La Ville envisage t-elle de créer un EHPAD ?

→ Ce n'est pas d'actualité. À noter toutefois que la programme de logements Les Jardins de Debussy va vient bientôt être livré : il a été construit de manière à favoriser la mixité intergénérationnelle.

Y aura-il du golf sur la Plaine de Chevincourt ?

→ Un practice et un parcours de golf éducatif de 3 trous est prévu dans les aménagements. Ce golf de proximité sera en accès encadré pour les écoles, centres de loisirs et les associations dans le but d'une pratique éducative.
Les travaux de cet espace sportif et de loisirs (incluant terrain de football, practice de golf, street work, etc.) débuteront à l'été prochain. Le practice devrait être accessible dès l'automne.

Pourrait-on rebaptiser le nom du Centre social Albert Schweitzer ?

→ La connotation « social » peu, en effet, être mal perçue par les habitants. Le sens initial de « social » était plutôt l'idée de faire du lien social. Aujourd'hui, cela peut souvent sous-entendre une aide ou un accompagnement social. La question d'un changement de nom est à étudier car les animations du centre social sont ouvertes à tous les habitants. La réflexion est également en cours pour la Boutique de quartier.

Quelles ont été les retombées de la Ryder Cup ?

→ Nous n'avons pas encore les chiffres des retombées économiques sur Saint-Quentin-en-Yvelines, mais nous savons qu'en local, tous les hébergements (hôtel, chambres d'hôtes, gîtes, etc.) étaient complets. En 2024, le golf national, dont 80 % de la superficie est sur le territoire Magnycois, recevra les épreuves de golf des Jeux Olympiques.

Pourquoi n'y avait-il pas plus de jeunes inscrits à ce café citoyen ?

→ L'an dernier, pour le premier café citoyen, des jeunes du service Jeunesse et Citoyenneté étaient présents. Afin de leur donner la parole de façon plus large, la municipalité les avait ensuite conviés à un café citoyen 100 % jeunes (en juin) auquel ils avaient participé en nombre. Un retour avait ensuite été organisé en décembre dernier, à Cap ados.